

SAINT BRIEUC AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION Séance du jeudi 24 septembre 2009

Délibération DB 171- 2009

L'an deux mille neuf, le vingt quatre septembre à dix-huit heures quarante cinq, les membres du Conseil d'Agglomération, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, sous la présidence du Président Monsieur Michel LESAGE.

Le Secrétaire de séance est Madame Paule QUEMERE.

MEMBRES PRESENTS

HILLION	Y. DORE, D. LE MEUR, JF. PHILIPPE, S. HAMON
LA MEAUGON	A. BOTHOREL
LANGUEUX	M. LESAGE, J. AUDRAIN, J. BELLEC, S. GUIGNARD
PLEDRAN	M. RAOULT, JC. ROUILLE, M. LOPIN, JM. MOUNIER
PLERIN	R. KERDRAON, R. PEDRON, P. FAISANT, JL. COLAS, P. QUEMERE, G. LE ROUX, M. DUBOIS
PLOUFRAGAN	R. MOULIN, A. QUELEN, C. ORAIN, A. MAHE, F. LE MENEC, P. DUVAL
PORDIC	G. GASPAILLARD, J. CARE, F. LOSACH, M. CHEVE
SAINT-BRIEUC	B. JONCOUR, Y. MAYEUX, MC. DIOURON, B. BLEVIN, P. DELOURME, O. RAULT, G. BLEGEAN, J. LE GAGNE, E. SEITE, A. CROCHET, E. BOT, M. COTTRET, B. LE GONIDEC, S. GRONDIN, N. LEBRETON, Y. DREVES, A. MEYER, M. BOVIN, M. HUBERT, P. BOURQUARD
SAINT-DONAN	L. KERBOEUF, L. BIDAULT
SAINT-JULIEN	C. BLANCHARD, J. LE BORGNE
TREGUEUX	J. BASSET, MA. JAFFRELOT, A. JOUAN, D. JEGOU
TREMELOIR	J. LE POTTIER
TREMUSON	G. LE GALL, M. HAMEURY
YFFINIAC	M. HINAULT, JY. LANOE, M. BALLAY

MEMBRES EXCUSES

LA MEAUGON	A. PORTANGUEN
SAINT BRIEUC	MC. DIOURON
TREMELOIR	D. LE POTTIER
YFFINIAC	V. LAUTREDOU

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de présents : 64

Nombre de votants : 68

SAINT-BRIEUC AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du jeudi 24 septembre 2009

Projet de Délibération DB 171-2009

Rapporteur : Monsieur Gilbert GASPAILLARD

Axe 3 : Un territoire innovant et entreprenant

Objectif 5 : Renforcer l'attractivité économique de l'agglomération et soutenir la création et le développement des entreprises

Objet : Parc d'Activités Commerciales et Tertiaires de Kéribet à Pordic - Adoption d'une convention avec GRDF pour l'alimentation en gaz naturel du Parc

EXPOSE DES MOTIFS

Par délibération N°297-2004 en date du 30 Juin 2004, le Conseil d'Agglomération a reconnu l'intérêt communautaire du Parc d'Activités Commerciales et Tertiaires de Kéribet à Pordic, conformément aux termes de la charte de développement commercial de l'agglomération briochine adoptée le 5 Juillet 2002. La pertinence de cette opération se justifie aussi en raison de sa situation géographique le long de la RD 786 et de son attractivité économique sur une surface totale d'environ 9 hectares dont 3,4 ha réservé au Parc d'Activités Commerciales et Tertiaires.

Par délibération du Conseil d'Agglomération du 9 Juillet 2009, il a été décidé d'autoriser le Président à engager la procédure de mise en concurrence, ainsi qu'à signer les marchés relatifs à l'aménagement du parc avec les entreprises qui seront retenues par la Commission d'Appel d'Offres.

Dans le cadre de cet aménagement, Saint-Brieuc Agglomération a saisi GRDF d'une demande d'implantation d'un réseau de distribution de gaz naturel au sein de la future zone d'activités. L'étude de rentabilité s'étant avérée positive, une convention définissant les modalités financières et techniques pour l'alimentation en gaz de ce secteur nous a été soumise pour adoption par GRDF.

Cette convention prévoit que les travaux d'investissements (pose du réseau, des accessoires, des coffrets et de leur socle) pour l'implantation de ce réseau, dont le montant s'élève à 12 900 € HT, sont à la charge de GRDF, seul le génie civil relevant de Saint Brieuc Agglomération. Il convient cependant de préciser que ce coût supplémentaire a été anticipé et intégré au marché d'aménagement du parc d'activités de Kéribet précité (lot n° 3 du marché « réseaux souples »).

Il vous est proposé, si ces dispositions recueillent votre agrément, de bien vouloir adopter la délibération suivante.

DELIBERATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Bureau saisi en date du 10 Septembre 2009

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Par :

Présents : 64	Pouvoirs : 4	Total : 68	Exprimés : 68
Voix Pour : 68	Voix Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

DECIDE d'autoriser le Président à signer la convention entre GRDF et Saint Briec Agglomération pour l'alimentation en gaz naturel du Parc d'Activités Commerciales et Tertiaires de Kéribet.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture
le

01 OCT. 2009

Et de l'affichage effectué le
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services
Jean-Paul HUBY

01 OCT. 2009
Le Directeur Général Adjoint des Services


C. RIBIERAS

**P/o le Président,
Et par délégation,
La 1^{ère} Vice-Présidente,**


Armelle BOTHOREL

